



Formation à la lutte anti blanchiment

Connaître l'ensemble de vos obligations, mettre à jour vos connaissances après la transposition de la troisième Directive

Public concerné

- Salariés des banques, sociétés de gestion de portefeuilles et des prestataires de services d'investissement
- Experts comptables
- Notaires
- Huissiers
- Responsables de casinos, cercles et sociétés de jeux de hasard, des loteries, des paris, des pronostics sportifs ou hippiques
- Toutes professions assujetties à la lutte anti blanchiment.....

Animateur

La formation est dispensée par **Valérie Résillot**. Valérie a une expérience de plus de 20 ans dans le domaine bancaire et financier. Elle exerce les activités de conseil et de formation dans différents domaines réglementaires, notamment la lutte anti blanchiment et les relations avec les autorités de tutelle et la conformité.

Pourquoi cette formation ?

La troisième directive sur la lutte contre le blanchiment, transposée en droit français par l'ordonnance du 30 janvier 2009 et ses décrets d'application, met en place de nouvelles obligations de vigilance à l'égard de la clientèle, qui sont inscrites dans le Code Monétaire et Financier.

Ce séminaire, dispensé par un praticien du domaine bancaire et financier vous donnera l'occasion d'acquérir les connaissances nécessaires à l'aide d'exemples concrets rencontrés dans la vie des affaires.

Un certificat de validation des connaissances sera délivré à chaque participant à l'issue de la formation.

Objectifs pédagogiques

- Quelles sont ces dispositions et comment s'insèrent-elles dans le contexte existant ?
- Quelles sont les responsabilités en matière de lutte anti blanchiment ?
- Comment aujourd'hui identifier les situations à risques et respecter les textes en vigueur ?
- Quiz de validation des connaissances

Durée : une journée

Lieu : 21 rue Drouot 75009, Paris

Organisation-inscriptions

Pour tout renseignement et l'organisation de séminaires sur mesure dans vos locaux ou bien dans notre salle de formation, contactez nous par mail: jpverrons@d2r.fr ou par téléphone : 01 40 82 74 92

Prestation éligible au budget formation. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754253975 auprès du Préfet d'Ile de France.

